

Messieurs les présidents,
Mes chers confrères,

Imaginez vous un instant le 25 Octobre 1006. Oui, en 1006, il y a 1.000 ans. En Lombardie. Deux personnes se présentent devant un juge et requièrent :

- qu'il leur soit donné acte de l'accord qu'ils viennent de passer entr'eux,
- que le jugement rendu ait force probante, l'autorité de la chose jugée et la force exécutoire.

Ce procès est inutile. Ils souhaitent simplement que leur libre consentement soit érigé en jugement en dernier ressort et qu'il soit consacré de la « fides publica », la foi publique. A cet instant, le Juge est devenu notaire. La fonction de notaire était née.

1.000 ans déjà. Et toute l'Europe continentale se dote progressivement de l'institution notariale. Vous connaissez la suite de l'histoire. L'acte authentique devient le symbole, par excellence, du droit romano-germanique de notre continent. Alors que le droit de *common law* continue d'ignorer superbement l'authenticité, privilégiant, procès après procès, la confrontation des témoignages sur la preuve écrite.

Chacun d'entre nous est fier d'exercer ce beau métier de notaire, parce qu'il l'aime, parce qu'il en connaît toute son utilité sociale, sa modernité dans la société du XXIème siècle. J'ai l'intime conviction que cet avis est partagé par nos pouvoirs publics. Ils nous l'ont concrètement montré au cours des mois passés. Et le bilan du président DEJOIE l'a illustré. Qu'il s'agisse de son action auprès des institutions européennes pour notre exclusion de la directive « qualifications professionnelles », de celle sur « les services dans le marché intérieur », de la loi d'orientation agricole, de la réforme des sûretés, des successions et libéralités. Chaque fois, le rôle du notaire a été reconnu. Les domaines de l'acte authentique renforcés. L'originalité, l'identité propre de notre mission comparée à celles des autres professionnels du droit a été de nouveau consacrée.

Jamais le notariat français n'a été aussi prospère, et c'est sous un ciel apparemment serein, que nous vogueons, même si certains esprits chagrins, ici ou là, ne comprennent pas – encore – l'impérieuse nécessité de l'augmentation du nombre des notaires, ou l'adhésion à Tele@ctes.

Cette sérénité ne doit cependant pas nous aveugler sur le monde dans lequel nous vivons et dont je vais brosser un tableau peut-être moins idyllique, avant de vous faire part de ma profonde détermination, et de celle de mon bureau, à agir, avec vous, tous ensemble, pour administrer notre profession pendant les deux prochaines années. « Administrer, c'est rendre la vie commode et les gens heureux ! » déclarait Bossuet à Louis XIV. C'est exactement la mission dont je me sens investi à l'aube de ce mandat.

Lucidité, d'abord :

La mondialisation de l'économie et la mobilité des personnes changent totalement la donne juridique en ce début de XXIème siècle. Le droit est devenu un enjeu stratégique majeur dans la compétition économique internationale. Les Etats ont renoncé à administrer l'économie, - ne nous en plaignons pas. Ils ne doivent cependant pas renoncer à réguler l'action des opérateurs économiques, veillons-y !

Douze années ininterrompues d'engagement dans l'action internationale du notariat français, m'ont pénétré de deux convictions :

- Jamais le monde n'a eu autant besoin de la sécurité juridique que confère la fonction notariale, quelle que soit sa forme d'exercice dans plus de 75 pays sur notre planète.
- Jamais le rôle conféré aux notaires n'a été aussi important, dans ces pays, lorsque les Etats ont entendu jouer leur rôle de régulateur dans la société.

Cessons de confondre « libéralisation », conséquence naturelle de l'ouverture progressive des marchés à la dimension internationale, et « dérégulation », qui traduit l'abandon par l'Etat de son devoir de régulateur. Il serait paradoxal que le notaire, professionnel libéral, juge de la liberté contractuelle, rejette cette libéralisation.

En revanche, nous devons rétablir la vérité face à la désinformation instillée par certaines institutions internationales qui cherchent insidieusement, au nom d'une prétendue forme de libéralisation, à aboutir à une vraie dérégulation qui cache, en fait, une régulation différente. Nous devons nous battre contre toutes les procédures injustifiées d'infractions intentées par la Commission Européenne.

Au nom de la concurrence qui doit garantir au consommateur le meilleur rapport coût / efficacité, ces institutions recommandent un système juridique unique. Quand on connaît le coût social de la justice et des procès aux USA, cinq fois plus élevé qu'en Europe continentale, nous sommes légitimes à faire valoir la valeur et l'attractivité économique de notre Droit.

C'est l'occasion pour nous aussi d'affirmer que la meilleure qualité, au meilleur prix, n'est pas incompatible avec notre tarif. Nous ne devons cependant pas nous contenter de l'affirmer mais de le démontrer et le faire savoir ! Dans son dernier éditorial de « Droit et Patrimoine » Marie-Anne RIBEYRE félicitait les notaires pour leur unité. Elle attirait leur attention sur le danger de ne pas prendre conscience de l'évolution de la société dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Nous devons, en effet, adopter une attitude plus conquérante. Nous ouvrir à d'autres activités, au delà de nos secteurs traditionnels. Ce n'est pas facile, je le sais. Parmi les nombreuses tentatives engagées peu ont vraiment réussi, si l'on en juge par la part de notre chiffre d'affaires « hors monopole ». Nous ne devons pas pour autant renoncer.

Toujours à propos de notre environnement professionnel, je constate que ceux qui ne nous connaissent pas voudraient nous réduire au rôle de certificateurs de signatures, tels les *notaries publics* des USA. Quant à ceux qui nous connaissent, ils nous envient et voudraient nous absorber. Les uns et les autres trouvent des oreilles attentives auprès d'institutions que j'évoquais : ainsi, la DG Concurrence de la Commission européenne entend comparer les coûts et l'efficacité des systèmes de transferts de propriété immobilière dans douze pays de l'Union. Avant même que les résultats de l'étude comparative ne soient connus, bons et mauvais points sont déjà distribués : bons points au Royaume Uni, pays de common law, mauvais points à l'Espagne et à la France, à cause, soi-disant, d'une réglementation excessive et protectionniste de leurs notaires. Tous s'appuient sur des rapports, tels ceux de la Banque Mondiale pour laquelle « *one size fits all* », un système juridique unique suffit.

Enfin, vous ne comprendriez pas que je ne dise pas un mot de la récente décision de la Commission Européenne visant à remettre en cause la condition de nationalité et les modalités d'accès aux fonctions de notaire. Cette décision, plus politique que juridiquement fondée, est en contradiction flagrante avec la position du Parlement européen et celle du Gouvernement français comme des 15 autres gouvernements concernés. Elle nie l'évidence, à savoir l'autorité publique dont le notaire est dépositaire. Elle défie l'article 45 du Traité qui

s'applique à la profession. Soyez assurés de toute ma détermination, comme de celle du Garde des Sceaux, pour mener le combat afin de faire triompher la cause juste : celle d'un notariat incarnant la puissance publique, l'autorité souveraine, placée au service des personnes privées pour donner à leurs écrits le caractère de la foi publique.

Restons lucides, notre fragilité tient à ce que 70% du chiffre d'affaires du notariat français résulte de notre compétence réservée à l'accès au fichier immobilier. Or, c'est justement dans ce domaine que l'ouverture à la concurrence est préconisée par les chantres de la dérégulation, à Washington, à Bruxelles, et même dans certaines administrations de notre pays. Aux critiques qui nous sont faites, répondons par des engagements concrets et mesurables, et avec détermination. Cette détermination doit être celle de chacun des notaires de France, dont vous êtes ici les représentants, et, si vous le permettez, les garants ! La meilleure réponse à ces dénigrement : c'est l'attaque. Aussi, je vous propose un objectif clair et simple : l'engagement des notaires de France, d'ici deux ans, à remettre leur titre à leur client, dans les deux mois de la signature ! C'est possible et nous le ferons.

Inspirons-nous de la devise du philosophe Henri BERGSON « *réfléchir en hommes d'actions et agir en hommes de réflexion* ».

Notre détermination :

Je souhaite dire solennellement que les actions auxquelles je vous invite, pour les deux années qui viennent, doivent s'inscrire dans la continuité de celles des bureaux précédents. La rotation rapide des responsables, au sein de notre profession, qui est une force, ne doit prêter le flanc à aucune faiblesse qui résulterait d'un manque de continuité.

Qu'il s'agisse de l'ouverture à la jeunesse et à l'Europe, thèmes du mandat du président DEJOIE, de la démarche qualité notariale comme de la modernisation de notre formation initiées par le président ROTH, du service de la profession et de la préservation de son unité, chers au président MOTEL, qu'il s'agisse encore de la promotion de notre système juridique par l'exportation du notariat au plan international, œuvre majeure que poursuit avec talent et ténacité le président DECORPS, qu'il s'agisse enfin du développement des Technologies de l'Information et de la Communication commencé sous le président LAMBERT.

Je remarque d'ailleurs que le Projet des Notaires de France adopté, à l'unanimité, sous la présidence d'Alain LAMBERT, le 14 octobre 1997 par l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur contenait tous ces thèmes. Dix ans après, en octobre 2007, le temps sera venu d'en faire le bilan et d'imaginer les actions nouvelles à mettre en œuvre pour les dix années qui viennent.

Nous vivons dans une société où la communication et l'image véhiculée par les médias règnent en maîtres. Soyons conscients de notre déficit d'image, notamment auprès des décideurs politiques et économiques. Certains dysfonctionnements de nos offices nuisent à l'image du notaire dans la société. Certains confrères comprennent mal le sens de nos actions, ils se sentent isolés et incompris de leurs instances professionnelles. Ces mêmes instances professionnelles, départementales et régionales, peinent également parfois à communiquer, en interne comme en externe. Le Conseil Supérieur doit davantage les aider.

Il a vocation, c'est même sa mission régalienne, à représenter la profession. Sa communication constituera donc un des thèmes majeurs de ce mandat. Nous en repenserons

les outils. Chaque action devra désormais se doter d'un volet communication. Ce sera vrai pour le Conseil Supérieur. Ce le sera également pour l'ADSN !

Le programme d'actions que je vous propose, alliant continuité et innovation, portera sur cinq thèmes que je vais maintenant vous présenter :

- **le développement et l'économie :**

La commission économique a rendu, cette année, un rapport intitulé « un scénario pour une crise ». Ce scénario s'appuyait sur l'hypothèse d'une baisse des prix de l'immobilier. Certes, les arbres ne montent pas jusqu'au ciel et, notre tarif étant proportionnel, ce scénario est possible. Je crois qu'il nous faut également savoir en imaginer un autre, celui d'une remise en cause de notre tarif, qu'elle vienne de Bruxelles ou de Bercy. La réduction des émoluments de prêts, certes compensée en majeure partie, en est l'illustration. Que se passerait-il si des pouvoirs publics, moins bien disposés à notre égard, imaginaient une réduction non compensée des taux ? Il n'est qu'à constater ce qui s'est produit autour de nous, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie, en Pologne.

Les esquisses de solution sont multiples. Elles passent cependant toutes par le renforcement de la qualité :

- celle de nos services, mais pas seulement au plan juridique que nos clients ont raison de considérer comme acquise. Mais, soyons vigilants sur celle qu'ils perçoivent et celles que perçoivent nos autorités de tutelle. Comme le rappelait Carlos GOSHIN aux cadres de Renault : « *Nous ne possédons pas nos clients, nous devons les mériter tous les jours* »
- la qualité aussi de notre expertise dans les domaines qui sont notre cœur de métier : celui du droit des personnes et des biens, au sens large : immobilier, droit patrimonial de la famille et des entreprises.

Dois-je ajouter qu'il nous faut aussi promouvoir le développement, donc notre expertise, dans de nouveaux domaines, là où s'exerce déjà la concurrence avec d'autres professionnels qui ne souhaitent pas partager avec nous ? Jusqu'à présent, je le disais, le succès n'a pas été à la hauteur de nos investissements, ni de nos attentes. Ne négligeons pas non plus un risque : chercher à faire le métier des autres les conduit à vouloir faire le nôtre ! Ce que traduit d'ailleurs la prétention réaffirmée de certains avocats qui ont imaginé un Acte Sous Signature Juridique, sans autorité, ni effectivité immédiate, ersatz, Canada dry de l'acte authentique. Un tel instrument juridique n'existe dans aucun pays de droit écrit. Il ne doit pas exister en France.

Une telle prétention illustre l'immense différence entre eux et nous : cette différence, c'est l'acte authentique, l'acte frappé du sceau de l'autorité publique – n'en déplaise à la Commission européenne – ce sceau qui incarne l'autorité de la chose déjà jugée, et donc susceptible d'une exécution immédiate. Aussi, s'il me fallait résumer d'une phrase notre programme, ce serait : « promouvoir l'acte authentique au XXIème siècle ».

Le président DEJOIE s'était engagé à aider les très petits offices (TPO), ceux de moins de cinq salariés. Ils éprouvent des difficultés à s'adapter aux évolutions technologiques. Pourtant, leur présence aux quatre coins du territoire national est essentielle au regard de notre mission de « service public de l'authenticité ». Nous veillerons à poursuivre son action avec vigueur.

Cela me conduit tout naturellement à évoquer d'un mot nos structures d'exercice : la SCP n'est plus, pour beaucoup d'offices, le cadre idéal d'exercice de la profession. Elle freine leur développement. Les sociétés d'exercice libéral, comme les holdings, doivent être promues, quelle que soit la taille des offices. Elles sont un moyen de regroupement économique des petits offices, en permettant d'assurer leur pérennité et leur présence sur tout le territoire. Sans doute dans de meilleures conditions que les bureaux annexes. Ces structures permettent également un meilleur management pour les offices plus importants. Les obstacles fiscaux et sociaux étant en majeure partie levés, encourageons-les !

Le Conseil Supérieur apportera aussi une attention particulière, en coopération avec la Chancellerie et la CLON, au respect des plans d'adaptation structurelle. Accroître le nombre d'accueils de nouveaux notaires est, et reste, une impérieuse nécessité. Je la réaffirme solennellement. C'est une des conditions essentielles pour renforcer encore la qualité de nos services et c'est, en partie, la réponse aux attaques sournoises mais dangereuses que nous subissons.

Les comptes du CSN sont sincères. Leur présentation est désuète, selon l'avis de la précédente commission économique. Avec nos experts-comptables, nous définirons une présentation modernisée. Compte tenu de la nécessité de modifier notre plan comptable, deux exercices budgétaires nous seront nécessaires pour y parvenir.

- **Nos ressources humaines :**

Un des facteurs déterminant de la réussite de nos offices et de la profession est celui de la valorisation de nos ressources humaines.

L'opération « J » a démontré que l'on pouvait attirer les jeunes vers notre profession. Nous avons besoin d'eux pour assurer le renouvellement des générations. Confortons les avantages offerts, assurons la pérennité de nos régimes sociaux, spécialement celui de nos salariés. Interrogeons-nous aussi sur les raisons de l'échec du PEI de la profession afin d'y remédier. Mais, avant tout, admettons ensemble, et de manière non ambiguë, que **le** problème de la rémunération des jeunes diplômés reste le plus crucial ; c'est là, et là seulement, où nous pourrons faire la différence avec nos concurrents.

Une bonne gestion des ressources humaines passe aussi par l'excellence de la formation. Les deux précédents bureaux se sont attachés à moderniser et adapter notre formation initiale et notre formation continue à nos besoins. Les délais nécessaires pour obtenir les textes réglementaires d'application font qu'il nous reviendra de les mettre en œuvre. Notamment celles décidées par l'opération « J ». Assurer le renouvellement des générations, augmenter le nombre de nos professionnels, exige d'ouvrir plus de masters de droit notarial, de permettre à certains d'offrir, par exemple, des spécialisations en droit européen, comme dans tous les domaines où nous entendons nous développer. Nous nous y attacherons.

Enfin, l'ampleur de la réforme des successions et libéralités commande une opération de formation continue des notaires et de leurs collaborateurs de très grande ampleur. Elle a commencé et se poursuivra. Cela passe notamment par l'institutionnalisation des universités régionales. Nous le ferons.

- **la communication :**

Je réunirai ici, au mois de janvier prochain, des états généraux de la communication notariale. Ils devront repenser l'ensemble de notre politique de communication en interne comme en externe ; au plan national, comme au plan régional ; nos outils comme nos objectifs. Beaucoup a déjà été fait, qu'il s'agisse des portails Internet ou de nos publications, mais, en la matière : sur le métier, remettons toujours notre ouvrage ! Nous devons sans doute nous attacher plus à l'image de la profession.

Cette révision nous appellera par exemple à la modernisation des rencontres de Maillot, dont le concept a vieilli.

L'expertise du notariat mérite aussi une meilleure communication. La période électorale qui s'ouvre, d'autres événements, tels nos congrès nationaux, mais aussi ceux prévus en 2007 à Madrid pour l'UINL, à Varsovie en 2008 pour le CNUE, sans oublier les 50 ans du Traité de Rome, en 2007, nous offrent des tribunes magiques pour nous exprimer dans de nombreux domaines. D'être présents et utiles dans les débats de société.

A cet effet, sans qu'il s'agisse évidemment de concurrencer nos congrès, je vous propose de créer les « entretiens de Latour-Maubourg », à l'image des entretiens de Bichat. Notre nouveau siège s'y prête admirablement et s'en trouvera d'autant valorisé. [Les travaux pourront même être diffusés en direct sur Internet, avec les traductions simultanées si nécessaire puisque l'équipement de cet auditorium le permet.](#)

A la frontière de l'action internationale et de la communication, j'affirme la nécessité de disposer d'un site Internet de haut niveau, permettant la diffusion d'articles scientifiques valorisant notre système juridique et ses acteurs, dont les notaires. Site multilingue évidemment. Cette idée m'est venue sur la remarque d'un fonctionnaire européen m'expliquant que pour préparer un dossier réclamé par un commissaire, il cherchait d'abord sur les moteurs de l'Internet, dont les réponses étaient anglo-saxonnes à plus de 80 %. Cela explique sans doute certaines prises de position Bruxelloises ! Ce site devra être alimenté par les écrits de nombreux notaires. Je suis affligé de constater, qu'à l'inverse d'autres professionnels, les notaires écrivent peu, ou seulement sur des sujets très techniques, comme ceux de nos congrès ; lesquels sont d'ailleurs insuffisamment diffusés sur la toile !

- **l'action européenne et internationale** :

Promouvoir l'acte authentique au XXIème siècle en France exige de le faire aussi en Europe et dans le monde. Nous poursuivrons donc l'action engagée depuis de nombreuses années, bien que longtemps mal comprise par certains confrères. Elle sera marquée par cette solidarité active que j'évoquais hier et qui prend souvent la forme de partenariat. Partenariat avec les notariats existants. Partenariat avec ceux en création, avec les pouvoirs publics. Partenariat avec le monde francophone. Il n'est pas de meilleure promotion pour notre système juridique ! Et c'est bien le sens de la démarche du gouvernement français, à laquelle nous nous sommes associés dans la Fondation pour la promotion du droit continental.

S'il ne s'agit pas pour nous, contrairement à d'autres professionnels, d'ouvrir des offices à l'étranger, nous devons, en revanche, avec le CNUE, avec L'UINL, dans le cadre des partenariats déjà noués avec certains notariats étrangers les aider à se développer. Les actions en Chine et au Vietnam initiées par le président CORDIER et développées par le président

DECORPS ont été, à juste titre, remarquées. Elles ont valorisé l'image du notariat français au regard de nos pouvoirs publics, comme de nos concurrents.

Au plan européen, nous poursuivrons l'ouverture engagée par le président DEJOIE. Je vous inviterai à quatre séminaires : le premier sera une visite à Bruxelles, incontournable, à la rencontre des institutions européennes. Le second nous conduira à Londres, car nous devons dialoguer avec les représentants de la Law Society, pour les connaître et qu'ils nous connaissent : même si ce ne sera pas facile. Notre troisième séminaire se tiendra à Madrid, à l'occasion du congrès de l'UINL, à la rencontre d'un notariat traditionnel, à la fois proche du nôtre, mais aussi très différent. Enfin, le congrès du CNUE, à Varsovie, en septembre 2008 nous conduira à la découverte de l'un de ces nouveaux notariats de l'est dont la chute du rideau de fer a permis la renaissance.

Enfin et surtout, lorsque la France présidera le conseil européen en 2008, notre gouvernement pourrait proposer un projet de directive sur l'acte authentique. Sera-ce opportun ? Certainement. Encore faudra-t'il en convaincre nos confrères du CNUE et parvenir à une rédaction nous offrant toute garantie. Qui d'autre que nous serait plus qualifié pour en établir le modèle ? vaste chantier en perspective !

- **les TIC :**

Vous connaissez mon engagement personnel depuis de nombreuses années, en ce domaine. Ces technologies souffrent d'un déficit prospectif et de communication, entraînant souvent beaucoup d'incompréhension.

Nous vivons dans un monde où les échanges se dématérialisent. Ce mot est d'ailleurs mal choisi, car que de matériel est nécessaire pour y parvenir ! Durant des siècles, le papier a été le support de l'œuvre magistrale du notaire : l'acte authentique.

Ce support (le papier) a d'ailleurs fait l'objet, au fil du temps, de réglementations successives. Jamais, tout au long de ces évolutions techniques, personne n'a confondu le support (encre et papier) avec l'œuvre : l'acte authentique.

Il doit en être de même pour le support électronique.

L'originalité de ce support est qu'il circule beaucoup mieux et beaucoup plus vite que le papier. Son transport s'effectue à la vitesse de la lumière, grâce à la technique du « haut débit » dont les capacités s'accroissent chaque jour.

Faut-il opposer électronique et papier ? A l'évidence non !

D'abord parce que ces deux supports sont destinés à co-habiter encore des années. Après tout, le papier reste encore le support quasi-systématique d'impression du fichier électronique sur lesquels nous saisissons aujourd'hui tous nos textes.

D'autre part, parce qu'il n'est pas question d'imposer aux notaires « l'acte authentique sur support électronique » s'ils n'en jugent pas l'intérêt pour leurs clients, pour eux-mêmes, ou s'il ne se sentent pas suffisamment préparés pour s'y engager.

Ces observations préalables étant faites, j'en viens aux perspectives que nous offrent ces technologies.

D'abord une opportunité d'image qu'il ne faut en rien négliger.

La connotation Balzacienne que certains veulent encore coller à notre image sera définitivement balayée si nous maîtrisons ces technologies mieux que tous les autres professionnels du droit.

Ensuite une opportunité pratique et d'efficacité.

Puisqu'il ne s'agit, au fond, que d'une extension de l'utilisation de l'électronique que nous pratiquons tous, au quotidien, dans nos offices depuis l'introduction de l'informatique.

Le développement des technologies nous a offert une opportunité d'une portée considérable : Tele@ctes!

Le décret-loi de 1955 imposant l'authenticité des actes à publier au fichier immobilier n'a pas été voulu, par les pouvoirs publics, au bénéfice du notariat. Il l'a été parce que l'Etat a fait confiance à une profession, celle à laquelle il a confié son sceau, pour assurer la sécurité des mutations immobilières.

De cette sécurité dépend la valorisation du patrimoine immobilier de la France, son utilité comme source de richesse et de crédit. Depuis 50 ans, le notariat français a su mériter cette confiance et Tele@ctes en est le symbole d'une confiance renouvelée à l'aube du XXIème siècle. La preuve que nous avons toujours su être à la pointe du progrès juridique, comme du technologique.

Mesurons bien la perspective que nous offre Tele@ctes, combien cette interopérabilité avec les fichiers tenus par les administrations de l'Etat aujourd'hui, des collectivités locales demain pour l'état civil, les DIA... est d'une importance stratégique décisive.

Dépositaires de l'autorité publique, nous prendrions un risque insensé en ne veillant pas, par tous moyens, à nous connecter aux fichiers de l'autorité publique à la source de laquelle nous puisons notre légitimité. Cette connexion avec les fichiers publics est essentielle, notamment pour les actes qui sont au cœur de notre activité et la meilleure garantie de notre avenir.

Cette interopérabilité réussie doit être recherchée systématiquement avec nos interlocuteurs publics ou privés afin de faciliter nos échanges d'informations et fidéliser, voire renforcer nos relations avec tous nos partenaires au quotidien. Elle pourra l'être demain avec les greffes des tribunaux de commerce et nous permettre d'immatriculer une société dont les statuts auront été régularisés par acte authentique un instant auparavant. Quel avantage concurrentiel ! Notre réseau sécurisé, notre signature électronique, l'expérience réussie de Tele@ctes nous en donnent les moyens et les greffiers n'y sont pas opposés.

Ces développements technologiques ont aussi ouvert la voie à l'acte authentique sur support électronique désormais introduit dans notre droit législatif et réglementaire.

Rappelons-nous que le législateur avait décidé d'introduire la signature électronique au bénéfice des seuls actes sous seings privés ; rien n'avait été prévu pour l'acte authentique !

Si nous n'avions pas fait déjà nos preuves en matière technologique, et si nous n'avions pas demandé la même faculté pour l'acte authentique, nous privions celui-ci du support d'avenir, en offrant à l'acte SSP un avantage concurrentiel peut-être décisif.

Le décret d'application, à la rédaction duquel j'ai tenu la plume du notariat, nous permet de disposer d'un outil disponible pour porter l'authenticité jusque dans l'univers électronique, si celui-ci devient le milieu dans lequel les échanges juridiques prospèrent au XXI^{ème} siècle. Le Minutier central des Notaires de France dont les pouvoirs publics ont confié l'élaboration et l'administration au Conseil Supérieur sera prêt à conserver les premiers actes établis sur support électronique au cours du premier semestre 2007. Ce sera une étape essentielle pour l'authenticité du XXI^{ème} siècle. Je crois à son utilité et j'espère qu'au cours des deux prochaines années, nous l'aurons valorisé, car je suis certain qu'il nous permettra de reconquérir le terrain perdu, notamment dans le monde des entreprises.

Le propre de ces technologies n'est pas de construire de l'irréel, du virtuel, mais de restituer le plus fidèlement (le plus authentiquement) possible la réalité que nous faisons vivre dans nos offices chaque jour : **traduire en droit le contenu des consentements que nous recevons en leur donnant la force d'un jugement en dernier ressort.**

Conclusion :

Mes chers confrères, je suis conscient de l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant pour assumer, au cours des deux prochaines années, la mission exaltante, de président de notre Conseil Supérieur. J'y consacrerai toute mon énergie, mais j'ai besoin de vous, de votre adhésion, de votre soutien. C'est un travail d'équipe auquel je vous invite. Une équipe formée du Bureau, de votre Assemblée Générale, des personnels de l'ADSN, comme ceux de cette maison. Une équipe formée des notaires de France. Une équipe de France !

Je voudrais avec le même esprit, et la même affection, rendre hommage à l'équipe qui sort de fonction et à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir : le président DEJOIE, tout d'abord, auprès duquel j'ai beaucoup appris, les membres de son Bureau qui se sont, à ses côtés inlassablement dévoués, Alain BAVIERE, Philippe GIRARD, Pierre LEMEE et François GRIMALDI. Je souhaite que par vos applaudissements, vous leur marquiez notre reconnaissance, notre gratitude, notre amitié. Ainsi qu'à tous les délégués sortants pour le travail accompli au cours de leur mandat.

Chers Amis, certains d'entre vous me savent marin. Alors, au départ de cette traversée la question est : les vents nous seront-ils portants ou devons nous louvoyer ? L'avenir nous le dira, mais quoi qu'il arrive, sachez combien je crois le bateau solide, l'équipage compétent, et vaillant. Et combien, je vous souhaite : bon vent et bonne mer ! De tout mon cœur.